Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 55 (1967)

Heft: 76

Artikel: A Soleure : l'assemblée du suffrage

Autor: Anderegg, Ch.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-271761

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHEZ NOUS ET A L'ETRANGER

A Soleure

L'assemblée du suffrage

L'assemblée générale de l'Association suisse pour le suffrage féminin a eu lieu les 3 et 4 juin, à Soleure, sur l'invitation de l'Association soleuroise des intérêts féminins. Toutes les rencontres eurent lieu dans des édifices classés monuments historiques, très soigneusement entretenus et rénovés, et joliment décorés pour l'occasion.

L'après-midi du 3 juin était réservée à une séance privée, où des questions à traiter le lendemain furent soumises à une discussion préalable. On y établit en particulier le texte de deux résolutions à prendre au sujet de questions touchant les intérêts de la femme, donc les buts de l'Association. Le soir, les déléguées et un public nombreux se réunirent au Landhaus, où le mur du fond portait, à côté d'un drapeau suisse artistiquement drapé et fleuri, les écussons des cantons ayant déjà donné les droits politiques à leurs citoyennes.

Des personnalités avaient été priées de prendre part à un colloque public sur ces deux questions :

Quels sont les moyens qui permettraient aux Suissesses d'obtenir les droits politiques le plus rapidement possible ?

Service social obligatoire pour jeunes filles ?

La formulation de la première question en allemand était en même temps plus concise et moins juste : Welches ist der beste Weg zum Erwachsenenstimmrecht ? — car il ne s'agissait nullement d'adultes en général, mais seulement des femmes.

Les participants étaient : M. Franz-Josef Jeger, de Soleure, dr en droit, conseiller d'Etat, conservateur chrétien-social ; M. Werner Vogt, conseiller d'Etat, social-démocrate ; Mme Lotti Ruckstuhl, dr en droit, Wil (SG), présidente centrale de l'Association pour le suffrage féminin ; Mlle Kristina Feldges, étudiante en musique, Oberbipp ; Mme Brigitte Glutz-Lutz, pharmacienne, Bâle ; M. Emil Kiefer, libéral de Wagen s/Olten, était remplacé par M. Müller, dont j'ai toutes les raisons de garder un bon souvenir, comme on le verra par la suite.

Suffrage dans le canton de Soleure

Après que la présidente de la section hôtelière eut salué l'assemblée, M. Vogt renseigna l'assemblée sur la motion présentée au gouvernement de Soleure et demandant l'admission des femmes aux droits politiques. Cette motion est en réalité une brochure de 62 pages, qui évidemment ne sera soumise au peuple qu'en extrait ; elle représente un travail en profondeur qui témoigne du sérieux des motionnaires.

La commission instituée à cet effet l'a examinée le 9 juin et le Grand Conseil la traitera en premier débat entre le 20 et le 25 juin, et en second débat en septembre. On attendra ensuite les élections au Conseil national, pour ne pas combiner les deux votations, et on espère fixer celle sur le suffrage féminin au début de décembre (probablement le 3).

Evidemment dans aucun canton on n'a les mêmes conditions de travail. A Soleure, il n'y a pas un ou plusieurs politiciens qui ont présenté cette motion, mais les présidents des groupes parlementaires des trois partis existants ont décidé de présenter ensemble une motion invitant le Conseil d'Etat à introduire le suffrage féminin **intégral,** afin qu'en 1969 les femmes puissent exercer le droit de vote. Ensuite, les trois présidents de groupe et les trois présidents de parti se sont réunis avec les représentantes des sociétés féminines pour mettre toutes les questions au point.

Ceci m'a semblé suffisamment important et réconfortant pour que j'en parle assez longuement. La question du suffrage féminin n'est plus traitée à Soleure comme une affaire de parti, mais comme **politique d'Etat.** Le gouvernement s'est mis au travail et cela a été, dit M. Vogt, « un des travaux les plus intéressants et passionnants auxquels il m'a été donné d'assister ». Les femmes de Soleure ont déjà le droit de vote pour les affaires ecclésiastiques et un droit de regard pour les affaires scolaires et sociales. Dans le Grand Conseil, il n'y a pas eu une seule voix d'opposition.

Résumé des débats

M. Müller pose une question : Que pouvons-nous faire afin que les femmes s'intéressent davantage aux affaires de l'Etat, et s'en occuoent ?

Mme Ruckstuhl répond : Les y introduire. Les femmes suffragistes de la génération plus âgée rencontrent souvent de l'opposition. C'est maintenant aux jeunes femmes de prendre la relève et d'agir auprès des hommes jeunes ; peut-être les convaincront-elles plus facilement.

M. Jeger : Ce n'est pas par des grèves de maîtresses d'école, par des slogans excessifs, par des manifestations déplorables que les femmes vaincront. Il faut de la tolérance, de la loyauté aussi envers l'opposant.

Mme Glutz raconte une petite histoire : On a parlé de la grève des maîtresses d'école lors de la votation de Bâle, mais on connaît à peine le joli détail suivant : Dans une fabrique chimique de Bâle, les ouvrières ont fait grève, en laissant à leurs places un papillon : « Si vous nous cherchez, nous sommes à la place que vous-mêmes nous assignez — au foyer familial ! »

M. Vogt : Qu'est-ce que nous, les hommes, pouvons faire pour le suffrage féminin ? Je réponds : Tout ce que nous pouvons ! Nous savons déjà que tous les partis sont favorables dans leurs conditions. Le devoir le plus concret de nous autres politiciens est d'éveiller la compréhension de ces gens, de leur faire saisir qu'il s'agit d'équité et d'égalité. (Pour un socialiste, cette division des partis en couches est pour le moins courageuse !) Ici, à Soleure, nous n'avons jamais eu l'idée d'interroger les femmes pour savoir si elles désiraient ce droit, comme on l'a fait par exemple à Zurich.

Mlle Feldges, questionnée sur les raisons qui lui faisaient désirer le droit de vote, explique qu'ainsi elle pourrait faire davantage pour le développement et le bien-être, pour la justice, pour la situation de la femme et de l'enfant.

Au sujet de la défection lors des votations. **Mme Ruckstuhl** dit qu'il y a trop de votations en Suisse et que cette multiplicité décourage le citoyen, qui est loin d'aller chaque fois aux urnes. Il ne faut donc pas faire grief aux femmes des cantons qui leur ont accordé les droits politiques si elles aussi n'y vont pas en rangs serrés. On leur a donné le droit, on n'en a pas fait une obligation, comme ce serait le cas dans certains autres cantons. Il y a des questions d'ordre financier soumises au referendum qui ne devraient plus l'être aujourd'hui que la valeur de l'argent a changé. Il y aura aussi le nombre de signatures donnant droit au referendum qui devra être revu si les femmes obtiennent le droit de signature.

M. Jeger ne peut s'empêcher de penser que si l'on accorde le droit de vote aux femmes, il y aurait pour elles l'obligation d'être soumises à une espèce de service qui serait le pendant de l'école de recrues des hommes.

Ainsi, insensiblement on glisse vers la seconde question.

Mlle Feldges est absolument pour le service social obligatoire. Elle a travaillé elle-même dans un home, elle ne précise pas quelle sorte de home — évidemment volontairement — et elle y a appris beaucoup de choses, son horizon s'est élargi, elle a mûri. Elle admet cependant que le droit de vote doit venir d'abord.

Cette jeune fille est animée d'un bel enthousiasme, peut-être pas très bien défini. Elle garde longtemps le microphone pour raconter ses expériences, ses idées et ses espoirs, mais on la sent encore inexpérimentée. En outre — comme tous les autres — elle utilise mal le micro, et une grande partie de son discours se perd.

Mme Ruckstuhl : Avant de discuter sur le service civil obligatoire, il faudrait savoir ce que l'on entend par là. Elle a surtout entendu parler d'hôpitaux, de homes de vieillards, d'incurables, d'enfants. Elle est au courant de ce qui se passe dans son canton (St-Gall). On y parle d'un service obligatoire sanitaire (obligatorischer Gesundheitsdienst). Or, dans les hôpitaux, on manque de personnel qualifié et non d'aides inexpérimentées. En une année, à Saint-Gall, trois mille jeunes filles tomberaient sous le coup de ce service. Et où les placer ? Cette année, en Suisse, ce seraient 39 000 jeunes à lâcher où ? On a demandé aux directeurs de santé des cantons s'ils voulaient de cette invasion. Dix-sept cantons seulement ont répondu, et tous négativement, excepté Appenzell-Rhodes extérieures qui a dit oui. L'Association des gardes-malades est aussi opposée. Elles ont à soigner leurs malades et pas à dégrossir de nouvelles recrues qui s'en iront au moment où elles pourraient récompenser leurs efforts, sans compter celles qui ne seront jamais capables de rien, car tout le monde n'est pas doué pour cette activité-là. Voilà pour le service sanitaire. Il en va autrement de la protection civile. Là on pourrait embrigader les femmes qui le désirent. L'école de recrues est dure pour les hommes, mais la qualité de ce qu'on demanderait aux jeunes filles ne peut être comparée aux tâches imposées aux soldats.

Cette façon d'opposer l'école de recrues à une soit-disant carence de la femme me faisait bouillir depuis un long moment, et je me demandais quand ces messieurs, et surtout ces dames, relèveraient que la femme aussi fait des choses que l'homme ne fait pas.

Enfin **M. Müller,** d'une voix aussi bien timbrée qu'audible, prononça les paroles que j'attendais : « Pour ma part, je trouve que lorsqu'une femme a mis au monde et élevé deux, trois enfants ou même davantage, elle a fait pleinement son devoir envers la société et la patrie. » Cette fois, ce fut un tonnerre d'applaudissements, qui ne se calma qu'avec peine ; et c'est sur cette remarque sensée que se termina le colloque.

* * *

réjouissances. Un jeune couple sympathique nous présenta des numéros de cabaret mis au point par lui-même, qui terminèrent la journée sur une note de bonne humeur.

La journée de dimanche

Le dimanche matin, un culte œcuménique avec une femme pasteur réunit celles qui avaient eu le courage de se lever tôt, dans l'église des Jésuites, ce délicieux bijou architectural du XVIIe siècle que je ne me lasserai jamais d'admirer. Le faîte de son toit porte une Vierge offerte en son temps par le Roi Soleil, aussi, par une délicate attention digne du grand siècle, la tête de la statue est-elle tournée vers Paris. Un ensemble vocal remarquable chanta et nous fûmes invitées à réciter ensemble la nouvelle version du « Notre Père », à laquelle je ne m'habitue pas (aussi en resterai-je à l'ancienne). A la sortie du culte, la ville fleurie comme une communiante nous accueillit de toutes ses cloches au son étrangement italien, sous un ciel italien aussi. Ce fut un très beau moment.

Puis ce fut la séance plénière et publique à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Ruckstuhl et les feux des photographes de presse insatiables. Après la partie administrative, on vota les deux résolutions discutées la veille, dont voici le texte :

Résolution

L'Association suisse pour le suffrage féminin, réunie en assemblée générale, à Soleure, les 3 et 4 juin 1967, se réjouit des récents succès de Bâle où les femmes ont obtenu les droits politiques complets et de Glaris où il leur a été reconnu des droits partiels. Elle a cependant appris avec regret l'issue défavorable de la votation de Schaffhouse. Elle relève toutefois avec satisfaction que le nombre de « oui » lors de cette votation, a fortement augmenté par rapport à celle de 1959.

L'Association demande instamment aux autorités fédérales et cantonales de tout mettre en œuvre pour que, dans un proche avenir, toute inégalité politique entre les hommes et les femmes soit supprimée. Ce progrès permettrait à la Suisse de signer, sans la réserve du vote des femmes, la Convention européenne des droits de l'homme.

De plus, les déléguées ont exprimé le vœu que la revision du droit de famille, et en particulier des dispositions actuellement dépassées, concernant les régimes matrimoniaux, soient menées à chef le plus rapidement possible.

On décida que la cotisation des sections demeurerait inchangée, puis on vota un crédit pour la publication d'une brochure explicative sur le suffrage féminin, qui doit être publiée en trois langues, mais qui est encore à l'état embryonnaire. Une proposition de sympathie pour Israël, menacé dans son existence même, fut accueillie par des applaudissements nourris.

Un après-midi bien rempli

Un repas en commun, le banquet, qui ne ressemblait en rien à celui de Platon malgré les discours qu'on entendit fort mal, eut lieu dans le très bel Hôtel de la Couronne, en face de l'église collégiale de St-Victor et St-Urs. Pour l'après-repas, la section de Soleure nous avait proposé des visites au musée, au trésor de St-Urs et au château-musée de Blumenstein. Mais il était impossible de cumuler ainsi, et pour ma part, je préférai Blumenstein, ce dont je ne me suis pas repentie.

C'est plutôt une belle maison de campagne qu'un château, qui a souvent changé de main et appartient maintenant à l'Etat de Soleure, mais la famille Hirt qui en était la dernière propriétaire y a un droit de logement. Il y a donc des pièces qu'on ne montre pas. Le mobilier est en partie très beau et inestimable.

Il y a aussi des costumes, des ornements d'église, des objets de culte, un admirable retable en bois sculpté (probablement d'origine allemande) représentant la dormition de la Vierge ; les visages sont saisissant d'expression. Un magnifique ostensoir en vermeil vient d'Augsburg. Une sorte de cabinet très intéressant avec moult tiroirs acessibles et secrets, où la Renaissance et des rococo lignes tordues, brisées, contournées, et des colonnes très lisses et fières à chapiteaux coryntiens, a époustouflé tout le monde. On peut admirer une très belle et intéressante maquette de la ville de Soleure comme elle était il y a deux cents ans. Cette maquette a demandé trois ans de travail à la maison Lamark de Zurich.

Mais le clou est, dans un entresol aménagé exprès, une crèche de Noël, connue sous le nom de « crèche des ambassadeurs », unique en Europe. A l'origine, il y avait cinquante figures, de la grandeur d'un enfant de 7 ans, en cire, et trois scènes : l'adoration des mages, la fuite en Egypte (je ne me rappelle plus la troisième). Maintenant, la première seule subsiste. Cela rappelle les figures de cire de Mme Tussaud. On a restauré les figures, et leurs habits, pour lesquels on a eu de la peine à trouver les somptueux brocarts, velours frappés et soies correspondant à ceux de l'époque ; ils ont été faits par les nonnes d'un couvent de la ville.

Pour terminer, je voudrais enjoindre toutes celles qui ne connaissent pas encore Soleure, d'aller visiter cette ville si belle, dont la distinction, l'urbanisme et le raffinement font certainement une des plus belles de notre pays.

Mme Ch. Anderegg

Les femmes dans le monde du travail

Une enquête menée en France par le groupe d'ethnologie sociale dirigée par Mme Chombart de Lauwe montre que les attitudes à l'égard des professions exercées par les femmes se sont modifiées au cours des dernières années à tout le moins dans la région parisienne.

Les femmes sont acceptées dans les métiers ou leur suprématie est reconnue — couture, métiers sociaux, magasins — bref, là où elles dominent déjà. Mais les personnes interrogées voient également les femmes exerçant certaines professions jusqu'ici réservées aux hommes.

LES PROFESSIONS

C'est ainsi que 69 % des sujets interrogés jugent les femmes aptes à conduire un taxi, mais 28 % seulement pensent qu'elles sont capables de piloter un avion ; 62,5 % considèrent que les femmes peuvent devenir ingénieur, et 59 % qu'elles peuvent représenter leur pays comme ambassadeur ; 46 % des interlocuteurs envisagent des femmes ministres, mais 23,5 % seulement les croient en mesure d'exercer la profession de chirurgien.

Quant aux reproches les plus fréquemment adressés aux femmes, l'absentéisme est cité en premier lieu (47,5 % des réponses à l'enquête). Viennent ensuite le fait que les femmes prendraient la place des hommes (42 %), leur caractère inégal (36 %), leur manque de sens de la mécanique (17 %).

Les activités qu'on estime le mieux exercées par le sexe faible sont : les travaux fins et minutieux (25 %) ; les travaux de bureau (21 %) ; la couture et la mode (19 %) ; le domaine médical et para-médical (15 %) ; l'enseignement (15 %) ; les arts et les arts appliqués (3 %).

On notera que c'est en milieu ouvrier que l'on trouve la plus grande hostilité au travail des femmes ; le milieu intermédiaire y est plutôt favorable ; tandis que le milieu aisé est plus partagé.

Informations UNESCO

Bâle-Campagne a dit oui

C'est par 8506 oui contre 4810 non que les citoyens de Bâle-Campagne ont accepté, le 4 juin, d'introduire par étapes le suffrage féminin.

On n'est pas encore très fixé sur la façon dont sera introduit le droit de vote des femmes. Que veut dire exactement « par étapes » ? On commencera probablement par accorder le droit de vote et d'éligibilité aux femmes dans les affaires communales. Fixera-t-on un délai après lequel ce droit sera accordé dans les affaires cantonales ? On l'espère, car sans cela cette introduction pourrait se faire attendre plus qu'on ne le voudrait !

Signalons que la participation au scrutin n'a été que de 28,55 %.

Un pas de plus est accompli, les lecteurs de ce journal s'en réjouissent tous.

Schaffhouse a dit « nein »

Après Zurich, il y a six mois, le canton de Schaffhouse a refusé l'introduction des droits de vote et d'éligibilité pour les femmes. On a enregistré 8359 non et 6849 oui.

Seules Schaffouse et Neuhausen (localité industrielle) se sont prononcées pour, la première par 3906 oui et 3813 non, la seconde par 1282 oui et 1083 non. Toutes les communes paysannes se sont prononcées contre.

Rappelons que lors de la votation fédérale de 1959, les Schaffhousois s'étaient prononcés contre le droit de vote aux femmes par 10 212 non contre 4782. Le vote du 28 mai, quoique décevant, marque tout de même un progrès. On « y »vient, lentement, mais sûrement.

INSTITUT DE BEAUTÉ
LYDIA DAÏNOW
Ecole d'esthéticiennes
Place de la Fusterie 4 Genève
Tél. 24 42 10 Membre de la FREC

OPTIQUE MODERNE
ALBERT KRAUER GENÈVE
OPTICIEN DIPLÔMÉ RUE DU MT-BLANC 8
MAITRISE FÉDÉRALE

Haute-Couture Mesure
Prêt à porter
Ida-Laurence
10, rue du Vieux-Collège · Genève · Tél. 25 00 85
Bijoux-fantaisie de Paris